

## Demandes de subvention

### Demandes de subventions closes.

Pour toute demande de **subvention de fonctionnement**, il vous faut remplir le **formulaire** puis de déposer le dossier complet en Mairie.

Il en va de même pour une demande de **subvention pour une animation spécifique**, il vous suffit de remplir le **formulaire**, puis de déposer le dossier complet en Mairie.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés, merci de votre compréhension.

## Plus d'infos



### **Subventions: Subventions aux associations**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le vendredi de 8h30 à 12h.

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 30](#)

[Mail](#)

### Sur Servicepublic.fr :

#### **Quelle est la durée du mandat d'un président d'association ?**

Aucun texte ne fixe la durée du mandat du président d'une association. Ce sont les **statuts** qui fixent cette durée. Elle est généralement d'un an.

Les statuts peuvent, par exemple, limiter ou non le nombre des mandats.

Des informations ou précisions peuvent également figurer dans le **règlement intérieur** ou le procès-verbal de nomination du président.

#### **Dirigeants et responsables d'une association**

##### **Et aussi...**

- [Rémunération du dirigeant d'une association](#)
- [Changements dans l'administration d'une association](#)

##### **Où s'informer ?**

- [Point ressource à la vie associative](#)

### Comment faire si...

Je crée une association



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)